Securitas

Notre offre de formation 2024

Sommaire

INTRODUCTION **3**

NOS CENTRES DE FORMATION **4**

SÉCURITÉ INCENDIE **5**
Équipier de première intervention 6
Manipulation des extincteurs 7
Équipier d'évacuation 8
Accompagnement à la mise en œuvre des exercices d'évacuation 9
Permis de feu 10
Agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes - SSIAP 1 11
Recyclage SSIAP 1 12
Remise à niveau SSIAP 1 13
Chef d'équipe de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes - SSIAP 2 14
Recyclage SSIAP 2 15
Remise à niveau SSIAP 2 16
Extinction automatique à eau 17
Appareil respiratoire isolant 18

PRÉVENTION DES RISQUES **19**
Préparation à l'habilitation électrique B0/H0/HOV exécutant 20
Préparation à l'habilitation électrique BE Manœuvre 21
Agent préventeur - niveau 1 22
Agent préventeur - niveau 2 23
Sensibilisation au transport de marchandises dangereuses 24

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL **25**
Sauveteur secouriste du travail (SST) 26
Maintien et actualisation des compétences SST (MAC SST) 27
Défibrillateur automatisé externe 28

SÛRETÉ **29**
Bien réagir face à l'agressivité 30
Gérer un public à risques 31
Initiation au risque terroriste 32
Profilage prédictif - initiation 33
Profilage prédictif - perfectionnement 34
Titre à finalité professionnelle d'agent de prévention et de sécurité (TFP APS) 35
Maintien et actualisation des compétences des agents privés de sécurité (MAC APS) 36
Assurer la Protection d'un site sensible (P2S) 37

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL **38**
Développer son potentiel relationnel 39
Encadrer et motiver ses équipes 40

CONTACTS **42**

Introduction

Nous avons le plaisir de vous présenter notre **catalogue de formation 2024**. Nous avons étoffé l'offre de formation Securitas afin de répondre aux différentes évolutions réglementaires et sociétales de l'industrie de la sécurité privé.

Organisme de formation de Securitas France spécialisé dans la formation aux métiers de la sécurité depuis plus de 15 ans, Securitas Formation forme vos collaborateurs à la sûreté et la sécurité en proposant :

- Des formations par expertise métier pour s'adapter et répondre de façon optimale aux problèmes concrets de tous les stagiaires.
- Des formations dispensées par des experts Securitas ou intervenants professionnels expérimentés qui sauront répondre à vos problématiques.
- Un ensemble de modules de formation qui s'appuient sur des moyens adaptés, alternant apports théoriques et mises en situation pratiques.
- Un accompagnement à chaque étape de votre parcours de formation, quel que soit le domaine : réglementation, prévention, évaluation et gestion des risques…

Ce catalogue vous permet de découvrir l'ensemble de nos programmes de formation liés à la gestion du risque en sécurité et en sûreté, classés en 5 catégories : Sécurité incendie, Prevention des risques, Santé & Sécurité au travail, Sûreté et Développement personnel.

Modalités

Inter
Se former individuellement dans nos centres avec des personnes d'horizons différents sur une même compétence lors des sessions programmées.

Intra-entreprise
Former vos équipes ensemble chez vous, chez nous ou à distance sur une des compétences sélectionnées dans le catalogue à la date de votre choix et adaptable selon vos besoins.

Une problématique spécifique à votre environnement ou à une règlementation particulière ? Securitas Formation est à votre écoute afin de créer le programme de formation répondant à vos besoins.

Certaines de nos formations ne sont disponibles qu'en intra-entreprise.
Le délai d'accès à la formation est entre 2 et 4 mois (délai de planification).
Les tarifs sont disponibles sur demande.

Si vous êtes porteur d'un handicap, merci de nous contacter pour que nous puissions vous orienter vers la formation la plus adaptée à l'adresse e-mail suivante : formation@securitas.fr.

N'hésitez pas à nous consulter pour étudier ensemble votre projet.

L'équipe Securitas Formation

Securitas Formation est un organisme de formation reconnu (déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11753206175 auprès du Préfet de région d'Ile-de-France), agréé pour les formations TFP et SSIAP. Autorisation administrative N° FOR-092-2028-08-01-20230585842 du 1 août 2023 délivrée par le CNAPS, conformément à l'article L612-9 et suivant du Code de la sécurité intérieure. « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. »

Société locataire gérante (article L612-14 du CSI), et certifié QUALIOPI.

Qualiopi processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante:
ACTIONS DE FORMATION

Nos centres de formation

Chiffres clés* :

8 centres de formation

35 collaborateurs

21 430
stagiaires formés
dont 4 212 en e-learning

4 847
sessions de formations

90 %
taux de satisfaction

Taux de réussite

89 % TFP APS
92 % SSIAP1
71 % SSIAP2

Nos centres de formation répartis sur la France possèdent tous les agréments spécifiques (CNAPS et Qualiopi) et bénéficient d'équipements pédagogiques innovants.

Notre démarche qualité permanente est mise au service de nos clients afin de toujours mieux les satisfaire.

*Chiffres 2022

Sécurité incendie

Équipier de première intervention

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de maîtriser les connaissances théoriques et pratiques relatives à la prévention et à la lutte contre les incendies, de donner l'alerte rapidement et d'utiliser les moyens de première intervention.

Durée

7 heures soit 1 jour

Public

Tout le personnel susceptible d'intervenir sur un début d'incendie

Pré-requis

Aucun prérequis

Nombre de stagiaires

- 4 stagiaires minimum
- 12 stagiaires maximum

Code stage

EPIPRE

Programme

Théorie

- La connaissance de l'établissement, des risques, des moyens de prévention, de protection et d'intervention
- La connaissance des consignes de sécurité : alarme, intervention, évacuation
- La théorie du feu : les causes, les mécanismes, les classes de feux et les procédés d'extinction
- La propagation du feu, la résistance au feu des matériaux et éléments de construction, les fumées et leurs effets sur l'homme
- Les moyens d'extinction (les principes de fonctionnement et mise en œuvre) : les différents types d'extincteurs, le Robinet d'incendie armé (RIA)

Pratique

- Exercice d'extinction sur feux réels avec différents types d'extincteurs

Moyens pédagogiques

La formation alterne apports théoriques et mises en situation pratiques.

Les exercices pratiques sur feux réels sont réalisés à l'aide de générateurs de flammes à gaz, homologués, propres, sans fumée et sans danger pour les stagiaires.

Références

Code du Travail
L 231-3-1 : tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des personnes qu'il embauche.

APSAD Règle R6 :
Chapitre 4 : l'effectif doit être d'au moins un employé sur dix par secteur. Leur répartition géographique doit être telle qu'il soit possible de réunir en tous points d'un même secteur un effectif minimal de deux personnes en moins d'une minute.
Chapitre 6 : les équipiers de première intervention doivent recevoir une formation théorique et pratique sur la prévention et la lutte contre l'incendie.

Recyclages et formations complémentaires

- Recyclage annuel (R6 APSAD, annexe 6)
- Formation Équipier de seconde intervention (ESI)
- Formation Appareil respiratoire isolant (ARI)

Évaluation de formation

- Mise en situation ou exercices pratiques
- QCM d'évaluation des connaissances acquises

Manipulation des extincteurs

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de respecter et d'appliquer les pratiques relatives à la lutte contre les débuts de feu et d'utiliser les moyens de première intervention.

Durée

2 à 3 heures soit 0,5 jour, programme adaptable en fonction du besoin et du nombre de stagiaires

Public

Tout le personnel destiné à intervenir sur un début d'incendie

Pré-requis

Aucun prérequis

Nombre de stagiaires

→ 4 stagiaires minimum

→ 12 stagiaires maximum

Code stage

EXTINC

Programme

Théorie (en salle ou sur l'aire de feu)

- La théorie du feu : les classes de feux, les procédés d'extinction
- La propagation du feu et les fumées
- Les moyens d'extinction : les différents types d'extincteurs, principes de fonctionnement et mise en œuvre

Pratique

- Exercice d'extinction sur feux réels avec différents types d'extincteurs
- Les exercices pratiques sur feux réels sont réalisés à l'aide de générateurs de flammes à gaz, homologués, propres, sans fumée et sans danger pour les stagiaires

Moyens pédagogiques

La formation alterne apports théoriques et mises en situation pratique.

Références

Code du Travail
L 4141-2 : l'employeur organise une formation pratique et appropriée à la sécurité, au bénéfice : des personnels qu'il embauche, des travailleurs qui changent de poste de travail…

APSAD Règle R6 :
Chapitre 6 : les équipiers de première intervention doivent recevoir une formation théorique et pratique sur la prévention et la lutte contre l'incendie.

Recyclages et formations complémentaires

→ Recyclage annuel préconisé

→ Équipier local de sécurité (évacuation guide et serre file)

Évaluation de formation

→ Exercices pratiques tout au long de la formation

Équipier d'évacuation

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité d'organiser et de diriger une évacuation ainsi que de mettre en œuvre les consignes et procédures de l'établissement.

Durée

4 heures soit 0,5 jour

Public

Tout le personnel ayant un rôle ou une responsabilité dans la mise en œuvre de l'évacuation (guides et serre-files)

Pré-requis

Aucun prérequis

Nombre de stagiaires

- 4 stagiaires minimum
- 12 stagiaires maximum

Code stage

EVAC

Programme

Théorie

- L'évacuation : définitions et objectifs à atteindre
- Causes de l'évacuation
- Caractéristiques des lieux et du public à évacuer
- Rôles et missions des responsables d'évacuation
- Les moyens généraux et individuels
- Autres missions du responsable d'évacuation
- Quand évacuer
- Évacuation du bâtiment, des bureaux

Pratique

- Visite du site

Moyens pédagogiques

La formation alterne apports théoriques et mises en situation pratique.

Références

Code du Travail
R 4227-39 : la consigne doit prévoir des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels le personnel apprend à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.
Ces exercices et essais périodiques doivent avoir lieu tous les six mois. Leur date et les observations éventuelles doivent être consignées dans un registre tenu à la disposition de l'inspecteur du travail.

Arrêté du 10 mai 2019 : Règlement de sécurité en ERP

Arrêté du 30 décembre 2011 : Règlement de sécurité en IGH

Recyclages et formations complémentaires

- Formation Équipier de première intervention (EPI)
- Exercices d'évacuation (2 fois par an)

Évaluation de formation

- Étude de cas pendant la formation
- Mise en situation
- QCM d'évaluation des connaissances acquises

Accompagnement à la mise en œuvre des exercices d'évacuation

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, le responsable de l'établissement sera en capacité d'organiser et de diriger une évacuation, de mettre en œuvre les consignes et procédures de l'établissement et d'être autonome dans le respect des obligations relatives aux exercices pratiques semestriels.

Durée

12 heures soit 2 jours, répartis en 3 séances de 4 heures

Public

Chef d'établissement, Responsable de l'évacuation, Guides et serre-files. Tout le personnel ayant un rôle ou une responsabilité dans la mise en œuvre de l'évacuation

Pré-requis

Aucun prérequis

Nombre de stagiaires

→ 4 stagiaires minimum

→ 8 stagiaires maximum

Code stage

AMOEEV

Programme

Rendez-vous N°1 : approche pratique

- Visite du bâtiment et appropriation des installations relatives à l'évacuation
- Initiation d'un plan d'action permettant une mise en conformité des dispositifs visés et des moyens de première intervention

Rendez-vous N°2 : constat initial

- Programmation, déclenchement, analyse et enseignements d'un exercice d'évacuation non anticipé

Rendez-vous N°3 : mesure de l'efficacité

- Programmation, déclenchement et mesure des écarts à l'occasion d'un second exercice d'évacuation correctif

Option

- Possibilité de production de fumée froide pour un plus grand réalisme de l'exercice d'évacuation

Moyens pédagogiques

La formation alterne apports théoriques et mises en situation pratique.

Références

Code du Travail R 4227-39 :
« La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail. »

Formations complémentaires

→ Formation Évacuation ou Guide file – Serre file

→ Formation Équipier de première intervention (EPI)

→ Formation de Sauveteur secouriste du travail (SST)

Évaluation de formation

→ Mises en situation pendant la formation

Permis de feu

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité d'identifier et d'analyser les risques inhérents aux travaux par points chauds, de respecter la réglementation relative au permis de feu, d'élaborer un permis de feu et de mettre en œuvre les mesures de protection de la zone de travail.

Durée

4 heures soit 0,5 jour

Pré-requis

Aucun prérequis

Code stage

PERMIF

Public

Tout collaborateur chargé de la rédaction, de l'application des permis de feu ou de la surveillance de travaux par points chauds

Nombre de stagiaires

→ 4 stagiaires minimum

→ 12 stagiaires maximum

Programme

Le permis de feu

- Définition et présentation
- Définition d'un travail par points chauds
- Liste des travaux par points chauds

La réglementation

- Code du travail
- Règle APSAD (R8) surveillance des risques d'une entreprise
- Règlement de sécurité des Établissements recevant du public (ERP)

Les procédures et instructions

- Procédure à suivre avant, pendant et après le travail par points chauds

La rédaction du document

- Exercice de rédaction

Les cas concrets et évaluations

- Cas concrets et étude de cas au sein de l'entreprise

Moyens pédagogiques

La formation alterne apports théoriques et mises en situation pratiques.

Formations complémentaires

→ Formation Équipier de première intervention (EPI)

Évaluation de formation

→ Mises en situation pendant la formation

→ QCM d'évaluation finale

Agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes - SSIAP 1

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de maîtriser les connaissances théoriques et pratiques nécessaires et d'assurer efficacement la fonction d'agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP).

Durée

67 heures hors examen et temps de déplacement soit 11 jours

Public

Tout collaborateur dont la mission est d'assurer la sécurité incendie d'un établissement recevant du public (ERP) ou immeuble de grande hauteur (IGH)

Pré-requis

SST ou PSE1 en cours de validité, ou PSC1 de moins de deux ans

Aptitude médicale (modèle de certificat médical joint à la convocation)

Capacité à retranscrire des anomalies sur la main courante

Nombre de stagiaires

→ 4 stagiaires minimum

→ 12 stagiaires maximum

Code stage

SSIAP1

Programme

Apports théoriques

- Le feu et ses conséquences
  - Connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement
- Sécurité incendie
  - Connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH
- Installations techniques
  - Connaître les installations techniques sur lesquelles l'agent de sécurité incendie est susceptible d'intervenir
  - Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie
- Rôle et missions des agents de sécurité incendie
  - Connaître les limites de son action
  - Effectuer l'extinction des feux naissants

Exercices pratiques

- Visite virtuelle d'un site ERP et/ou IGH
- Visite applicative d'un site ERP et/ou IGH
- Mises en situation d'intervention

Moyens pédagogiques

Le programme de formation ainsi que les moyens matériels et pédagogiques sont conformes aux obligations prévues par l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

La formation alterne apports théoriques et études de cas pratiques.

Références

Arrêté du 02 mai 2005 (modifié par décret du 22 décembre 2008 puis par décret du 30 septembre 2010) : relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

Recyclages et formations complémentaires

→ Recyclage tous les 3 ans, recyclage tous les 2 ans en matière de secourisme

→ Formation complémentaire H0/B0 (prérequis à la fonction)

Évaluation de formation

Formation qualifiante validée par un examen final avec jury

→ QCM d'évaluation des connaissances acquises (30 questions)

→ Épreuve pratique individuelle en fin de formation

Recyclage SSIAP 1

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de maîtriser les connaissances théoriques et pratiques nécessaires et d'assurer efficacement la fonction d'agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes

Durée

67 heures hors examen et temps de déplacement soit 11 jours

Public

Tout collaborateur dont la mission est d'assurer la sécurité incendie d'un établissement recevant du public (ERP) ou immeuble de grande hauteur (IGH)

Pré-requis

Etre titulaire d'un diplôme SSIAP 1 ou diplôme ERP et IGH de niveau 1 et avoir exercé au moins 1607 heures sur les 36 derniers mois en qualité d'agent de sécurité incendie.

Attestation de recyclage ou de remise à niveau de moins de 3 ans (si diplôme de plus de 3 ans)

SST ou PSE1 en cours de validité, ou PSC1 de moins de deux ans.

Nombre de stagiaires

- 4 stagiaires minimum
- 12 stagiaires maximum

Code stage

RSSIAP1

Programme

Prévention

- Évacuation des occupants
- Eclairage normal de sécurité
- Accessibilité et mise en service des moyens de secours

Moyens de secours

- Gestion d'une alarme
- Alerte des sapeurs-pompiers
- Gestion d'une évacuation
- Réception et guidage des secours (IGH/ERP)

Mise en situation d'intervention

- Méthode d'extinction d'un début d'incendie
- Protection individuelle

Moyens pédagogiques

Le programme de formation ainsi que les moyens matériels et pédagogiques sont conformes aux obligations prévues par l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

La formation alterne apports théoriques et études de cas pratiques.

Références

Arrêté du 02 mai 2005 (modifié par décret du 22 décembre 2008 puis par décret du 30 septembre 2010) : relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur

Évaluation de formation

- Étude de cas pendant la formation
- Mise en situation de fin de stage
- QCM d'évaluation des connaissances acquises

Remise à niveau SSIAP 1

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité d'assurer efficacement la fonction d'agent des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes après 3 ans d'inactivité.

Durée

21 heures soit 3 jours

Public

Toute personne titulaire de la qualification SSIAP1 n'ayant pas exercé a minima 1607 heures en qualité d'agent de sécurité incendie pendant les 36 derniers mois ou titulaire du diplôme ERP/IGH1 et n'ayant pas été recyclé avant le 31/12/2008

Pré-requis

Diplôme SSIAP 1 ou diplôme ERP et IGH de niveau 1

Être apte physiquement (justifié par certificat médical de moins de 3 mois)

SST ou PSE1 en cours de validité, ou PSC1 de moins de deux ans

Nombre de stagiaires

→ 4 stagiaires minimum

→ 12 stagiaires maximum

Code stage

RNSIA1

Programme

- Fondamentaux de sécurité incendie
- Prévention
- Moyens de secours
- Mise en situation d'intervention
- Exploitation du PC sécurité
- Rondes de sécurité et surveillance de travaux

Moyens pédagogiques

Le programme de formation ainsi que les moyens matériels et pédagogiques sont conformes aux obligations prévues par l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

La formation alterne apports théoriques et études de cas pratiques.

Références

Arrêté du 02 mai 2005 (modifié par décret du 22 décembre 2008 puis par décret du 30 septembre 2010) : relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

Évaluation de formation

→ Étude de cas pendant la formation

→ Mise en situation de fin de stage

→ QCM d'évaluation des connaissances acquises

Chef d'équipe de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes - SSIAP 2

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité d'animer et de diriger une équipe d'agents de sécurité, d'exploiter un poste central de sécurité et les différents équipements ainsi que de mettre en œuvre les différentes procédures d'intervention et de protection des personnes et des biens.

Durée

70 heures hors examen et temps de déplacement soit 10 jours

Public

Tout collaborateur dont la mission est d'assurer la responsabilité d'une équipe de sécurité incendie d'un établissement recevant du public (ERP) ou d'un immeuble de grande hauteur (IGH)

Pré-requis

Être titulaire du SSIAP 1 (ou équivalent) et avoir exercé 1607 heures durant les 24 derniers mois

Aptitude médicale (modèle de certificat médical joint à la convocation)

SST ou PSE1 en cours de validité, ou PSC1 de moins de deux ans

Nombre de stagiaires

→ 4 stagiaires minimum

→ 12 stagiaires maximum

Code stage

SSIAP2

Programme

Théorie

Rôles et missions du chef d'équipe

- Connaître les outils permettant la gestion et le management d'une équipe

Manipulation des systèmes de sécurité incendie

- Connaître les tableaux de signalisation sur lesquels le chef d'équipe est susceptible d'intervenir, identifier et interpréter les différents signaux

Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie

- Connaître les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie

Chef du poste central de sécurité en situation de crise

- Connaître les procédures et les consignes
- Gérer les intervenants
- Prendre les décisions adaptées
- Connaître et mettre en action les moyens visant à faciliter l'action des sapeurs pompiers

Moyens pédagogiques

Le programme de formation ainsi que les moyens matériels et pédagogiques sont conformes aux obligations prévues par l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

La formation alterne apports théoriques et études de cas pratiques.

Références

Arrêté du 02 mai 2005 (modifié par décret du 22 décembre 2008 puis par décret du 30 septembre 2010)

Recyclages et formations complémentaires

→ Recyclage tous les 3 ans

→ Remise à niveau tous les 2 ans en matière de secourisme

Évaluation de formation

Formation qualifiante validée par un examen final avec jury

→ QCM d'évaluation des connaissances acquises (40 questions)

→ Épreuve pratique individuelle en fin de formation (gestion de crise relative à un ERP ou IGH)

→ Épreuve orale (animation d'une séquence pédagogique)

Recyclage SSIAP 2

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité d'animer et de diriger une équipe d'agents de sécurité, d'exploiter un poste central de sécurité et les différents équipements ainsi que de mettre en œuvre les différentes procédures d'intervention et de protection des personnes et des biens.

Durée

14 heures soit 2 jours

Public

Chef d'équipe de service de sécurité incendie

Pré-requis

Être titulaire d'un diplôme SSIAP 2 ou diplôme ERP et IGH de niveau 2 et avoir exercé au moins 1607 heures sur les 36 derniers mois en qualité de chef d'équipe de service de sécurité incendie

Attestation de recyclage ou de remise à niveau de moins de 3 ans (si diplôme de plus de 3 ans)

SST ou PSE1 en cours de validité, ou PSC1 de moins de deux ans

Nombre de stagiaires

→ 4 stagiaires minimum

→ 12 stagiaires maximum

Code stage

RSSIAP2

Programme

- Prévention
- Moyens de secours
- Gestion du PC de sécurité
- Organisation d'une séance de formation
- L'équipe de sécurité incendie

Moyens pédagogiques

Le programme de formation ainsi que les moyens matériels et pédagogiques sont conformes aux obligations prévues par l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

La formation alterne apports théoriques et études de cas pratiques.

Références

Arrêté du 02 mai 2005 (modifié par décret du 22 décembre 2008 puis par décret du 30 septembre 2010) : relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur

Remise à niveau SSIAP 2

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité d'animer et de diriger une équipe d'agents de sécurité, d'exploiter un poste central de sécurité et les différents équipements ainsi que de mettre en œuvre les différentes procédures d'intervention et de protection des personnes et des biens.

Durée

21 heures soit 3 jours

Public

Toute personne titulaire de la qualification SSIAP2 n'ayant pas exercé a minima 1607 heures en qualité d'agent de sécurité incendie pendant les 36 derniers mois ou titulaire du diplôme ERP/IGH1 et n'ayant pas été recyclé avant le 31/12/2008

Pré-requis

Diplôme SSIAP21 ou diplôme ERP et IGH de niveau 2

Être apte physiquement (justifié par certificat médical de moins de 3 mois)

SST ou PSE1 en cours de validité, ou PSC1 de moins de deux ans

Nombre de stagiaires

→ 4 stagiaires minimum

→ 12 stagiaires maximum

Code stage

RNSIA2

Programme

- Fondamentaux de sécurité incendie
- Mise en situation d'intervention
- Prévention
- Moyens de secours
- Gestion du PC sécurité
- Organisation d'une séance de formation
- L'équipe de sécurité incendie

Moyens pédagogiques

Le programme de formation ainsi que les moyens matériels et pédagogiques sont conformes aux obligations prévues par l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

La formation alterne apports théoriques et études de cas pratiques.

Références

Arrêté du 02 mai 2005 (modifié par décret du 22 décembre 2008 puis par décret du 30 septembre 2010) : relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

Évaluation de formation

→ Étude de cas pendant la formation

→ Mise en situation de fin de stage

→ QCM d'évaluation des connaissances acquises

Extinction automatique à eau

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de respecter les règles d'installation et les principes de fonctionnement d'une extinction automatique à eau ainsi que de reconnaître les différents composants d'une installation automatique à eau.

Durée

7 heures soit 1 jour

Public

Tout collaborateur ayant à surveiller et/ou intervenir sur un réseau d'extinction automatique à eau

Pré-requis

Aucun prérequis

Nombre de stagiaires

- 4 stagiaires minimum
- 12 stagiaires maximum

Code stage

SPRINK

Programme

Rappels et réglementations

- Rappel des principes de la combustion et de ses phénomènes
- Généralités sur le comportement au feu des matériaux
- Principes techniques de fonctionnement d'une installation Sprinkler
- Règle APSAD et réglementation ERP/IGH

Conception d'une installation Sprinkler

- Les différents types d'installation
- Les types de postes
- Organes de liaison
- Sources d'eau
- Surface impliquée

Exploitation d'une installation Sprinkler

- Règles et principes
- Obligations et contraintes
- Évolutions du système
- Maintenance : vérification et entretien

Visite d'une installation Sprinkler

Moyens pédagogiques

La formation alterne apports théoriques et mises en situation pratique.

Recyclages et formations complémentaires

- Mises en situation / Exercices pratiques pendant la formation
- Étude de cas
- QCM d'évaluation des connaissances acquises

Appareil respiratoire isolant

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité d'évaluer l'aptitude physique au port de l'appareil respiratoire isolant (ARI), de protéger ses voies respiratoires avec un ARI à circuit ouvert en toute sécurité et d'entretenir le matériel.

Durée

7 heures soit 1 jour

Public

Toute personne ayant à effectuer une intervention de façon occasionnelle dans un milieu confiné.

Personnel concerné par le port de l'appareil isolant à circuit ouvert en intervention ou au poste de travail.

Pré-requis

Satisfaire à la visite médicale obligatoire et être en bonne condition physique

Nombre de stagiaires

- 4 stagiaires minimum
- 12 stagiaires maximum

Code stage

ARI

Programme

- **Présentation de l'ARI**
- **Théorie sur les notions de physiologie respiratoire**
- **Mesures de sécurité**
- **Travaux de maintenance**
- **Mise en œuvre de l'appareil**

Moyens pédagogiques

La formation alterne apports théoriques et mises en situation pratiques.

Références

Règle R6 de l'APSAD

Recyclages et formations complémentaires

- Étude de cas pendant la formation
- Mises en situation / Exercices pratiques
- QCM d'évaluation des connaissances acquises

Prévention des risques

Finançable par le CPF
Code : RS1126

Préparation à l'habilitation électrique B0/H0/H0V exécutant

Cette formation est également disponible en version « chargé de chantier ».

Réalisable en blended-learning*

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure d'identifier et d'éviter les dangers liés au courant électrique ainsi que de mettre en œuvre les méthodes et procédures permettant d'effectuer en toute sécurité des opérations d'ordre non électrique à proximité d'installations électriques.

Durée

2h de e-learning + 3h30 de présentiel ou 7h de présentiel

Public

Personnel non-électricien travaillant dans un environnement exposé aux risques électriques et/ou réalisant exclusivement des travaux d'ordre non électrique

Pré-requis

Aucun prérequis

Nombre de stagiaires

→ 4 stagiaires minimum

→ 12 stagiaires maximum

Code stage

H0B0EX

* Cette formation est réalisée en deux séquences (e-learning puis présentiel). Le stagiaire doit avoir réalisé en intégralité le module e-learning et réussi le quiz d'évaluation avant de participer à la formation présentielle. La formation peut également être intégralement déployée en 100 % présentiel.

Programme

Module tronc commun N°1

- Les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu
- Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution, de brûlures, etc)
- Les différents domaines de tension
- Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension
- Identifier les limites et les zones d'environnement
- Le principe d'une habilitation
- Définition des symboles d'habilitation
- Les prescriptions associées aux zones de travail
- Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole)
- La zone de travail les signalisations et repérages associés
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans un environnement électrique
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel ou en cas d'incendie dans un environnement électrique
- Les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique

Module exécutant travaux d'ordre non électrique (B0, H0, H0V)

- Les acteurs concernés par les travaux
- Les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (autorisations et interdits, zone de travail, etc)

Moyens pédagogiques

La formation alterne apports théoriques et mises en situation pratiques.

Références

L'article R4544-10 du Code du Travail précise que « l'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué »

Recyclages

→ Recyclage tous les 3 ans (préconisation INRS)

Évaluation de formation

→ Contrôle des connaissances à l'issue de la formation, permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant

→ Délivrance d'une attestation de formation et d'un avis après évaluation

Préparation à l'habilitation électrique BE Manœuvre

Réalisable en blended-learning*

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité d'identifier et éviter les dangers liés au courant électrique et de mettre en œuvre les méthodes et procédures permettant d'effectuer en toute sécurité des manœuvres simples d'exploitation sur des ouvrages électriques sans pièces nues sous tension.

Durée

2h de e-learning + 7h de présentiel ou 14h de présentiel

Public

Personnel non-électricien ayant à réaliser des manœuvres simples d'exploitation sur des ouvrages électriques

Pré-requis

Aucun prérequis

Nombre de stagiaires

→ 4 stagiaires minimum

→ 12 stagiaires maximum

Code stage

BEMOEU

* Cette formation est réalisée en deux séquences (e-learning puis présentiel). Le stagiaire doit avoir réalisé en intégralité le module e-learning et réussi le quiz d'évaluation avant de participer à la formation présentielle. La formation peut également être intégralement déployée en 100 % présentiel.

Programme

Tronc commun

- Les grandeurs électriques
- Les risques liés à l'électricité et les effets du courant sur le corps humain
- Les domaines de tension, les zones d'environnement et leurs limites
- Les principes et les symboles de l'habilitation électrique
- Les prescriptions associées aux zones de travail
- Les équipements de protection collective et de protection individuelle
- La conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

Module Manœuvres en basse tension (BE Manœuvre)

- Les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT
- Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation (identifier, vérifier, utiliser)
- Les limites de l'habilitation BE Manœuvre (autorisations et interdits)
- Les acteurs concernés pas les manœuvres
  - Le chargé d'exploitation électrique
  - Le chargé de consignation
- Les informations et les documents à échanger ou à transmettre
- Les instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres

Moyens pédagogiques

La formation alterne apports théoriques et études de cas pratiques.

Références

Le programme de la formation et les modalités d'évaluation sont conformes à la norme **NF C 18-510**.

Recyclages et formations complémentaires

→ Recyclage préconisé tous les trois ans (INRS).

Évaluation de formation

→ Une évaluation globale est réalisée à la fin de la formation présentielle, conformément à la norme NF C 18-150. Celle-ci donne lieu à la délivrance d'une attestation de formation et d'un avis après évaluation, permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant.

Agent préventeur - niveau 1

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de connaître les enjeux et les principes de la prévention, de se situer dans le réseau prévention interne et d'identifier les acteurs prévention et les documents de l'entreprise, d'appliquer la démarche des préventions des Accidents du travail et Maladies professionnelles en milieu industriel, d'effectuer le contrôle des accès aux espaces confinés, de contrôler la conformité des chantiers avec les permis de travaux en espaces confinés ou à l'intérieur de capacités, d'effectuer les mesures atmosphériques préalables et périodiques liées aux interventions en espace confiné et de participer à la mise en place des premiers secours en cas d'accident en milieu confiné.

Durée

14 heures soit 2 jours

Public

Agent préventeur ayant une bonne expérience des entreprises industrielles et de la sécurité privée, et une bonne connaissance du site

Pré-requis

Avoir une bonne expérience des entreprises industrielles et de la sécurité privée

Nombre de stagiaires

→ 4 stagiaires minimum

→ 12 stagiaires maximum

Code stage

APHRI

Programme

La culture prévention

- Les responsabilités du chef d'établissement
- Les rôles et avenir de l'Agent préventeur
- Les accidents du travail
- Les ressources internes et externes

Les chantiers - Maintenance - Travaux

- L'analyse d'une situation de travail
- Le suivi d'un chantier ou d'une intervention

Les risques

- L'incendie et l'explosion
- Les risques électriques
- Les risques mécaniques et thermodynamiques
- Les risques radiologiques

Les zones à risques

- La circulation et voisinage
- Les locaux électriques
- Les zones ATEX*
- Les espaces confinés
- Le stockage de produits dangereux
- Les rayonnements ionisants et électromagnétiques

Travaux opérations de maintenance en espaces confinés

- Les définitions
- Les types d'interventions
- L'asphyxie, l'anoxie et l'hypoxie
- Les atmosphères
- L'avant, pendant, après
- Les risques et dangers

Moyens pédagogiques

La formation alterne apports théoriques et mises en situation pratique.

Évaluation de formation

→ Étude de cas sur une entreprise virtuelle

→ QCM d'évaluation des connaissances acquises

*ATEX : Atmosphère explosive

Agent préventeur - niveau 2

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de faire l'étude de la sécurité d'un chantier, de contrôler la conformité des chantiers avec les permis de travaux, de suivre les chantiers des entreprises extérieures et d'exécuter les mesures nécessaires à la sécurité des exécutants dans les domaines thermodynamique, explosimétrique, oxygénométrique, aérologique, électrique et radiologique.

Durée

14 heures soit 2 jours

Public

Agent préventeur

Pré-requis

Avoir suivi le module « Agent préventeur - Niveau 1 »

Nombre de stagiaires

→ 4 stagiaires minimum

→ 12 stagiaires maximum

Code stage

APROND

Programme

Travaux et opérations de maintenance : les enjeux pour l'entreprise

- Code risque 28.5
- Maintenance
- Dépannage
- Organisation
- Pilotage
- Risques et dangers

Situations de travail

- Travail en hauteur
- Travail dans un espace confiné
- Travail impliquant des contraintes particulières (bruit, chaleur, éclairage)
- Travail nécessitant des tenues spécifiques
- Travail en présence de tension
- Travail sur circuit sous pression
- Rayonnements ionisants
- Travail isolé
- Travail sur installations contenant des produits dangereux
- Travail avec déplacement routier
- Travail avec exposition aux intempéries ou à la canicule
- Travail en zone ATEX*

Permis et autorisations

- Permis de travail
- Permis de feu
- Consignations
- Permis de travaux en espaces confinés
- Pose d'échafaudage
- Ouverture de planchers et dépose de gardes corps
- Tir radio

Mesures et appareils

- Thermomètre infrarouge
- Vérificateur d'absence de tension
- Oxygénomètre
- Explosimètre
- Toxicomètre
- Radiamètre
- Anémomètre
- Sonomètre de gardes corps

Former/Participer et animer des réunions de chantier

Moyens pédagogiques

La formation alterne apports théoriques et mises en situation pratique.

Évaluation de formation

→ Étude de cas sur une entreprise virtuelle

→ QCM d'évaluation des connaissances acquises

*ATEX : Atmosphère explosive

Sensibilisation au transport de marchandises dangereuses

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure d'identifier les prescriptions réglementaires régissant le transport de marchandises dangereuses, d'effectuer un contrôle d'accès de véhicules chargeant ou déchargeant des marchandises dangereuses et de rendre compte, d'alerter et de tenir une conduite appropriée en cas d'accident.

Durée

4 heures soit 0,5 jour

Pré-requis

Aucun pré-requis

Code stage

TMDR4H

Public

Tout personnel chargé de contrôler les véhicules de matières dangereuses

Nombre de stagiaires

- 4 stagiaires minimum
- 12 stagiaires maximum

Programme

Théorie

- Définitions : principaux dangers et conséquences
- Directives et accords européens relatifs au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)
- La classification des marchandises
- Les unités de transport : documents, équipement, signalisation
- Le contrôle des véhicules

Pratique

- Exercices pratiques de contrôle de véhicules sur site suivant le protocole de sécurité de l'établissement

Moyens pédagogiques

La formation alterne apports théoriques et mises en situation pratiques.

Références

Directives Européennes

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)

Arrêtés français correspondants

Formations complémentaires

- Initiation risques chimiques
- Habilitation électrique H0/B0

Évaluation de formation

- Étude de cas pendant la formation
- Mises en situation / exercices pratiques
- QCM d'évaluation des connaissances acquises

Santé et sécurité au travail

Sauveteur secouriste du travail

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité d'intervenir face à une situation d'accident du travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, et de mettre en application ses compétences de Sauveteur secouriste du travail (SST) au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

Durée

14 heures soit 2 jours

Public

Toute personne qui, au sein d'une entreprise, souhaite se former aux gestes de premiers secours et également participer à la prévention des accidents du travail

Pré-requis

Aucun prérequis

Nombre de stagiaires

→ 4 stagiaires minimum

→ 10 stagiaires maximum

Code stage

SST

Programme

Intervenir face à une situation d'accident du travail

- Situer le cadre juridique de son intervention
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la (ou les) victimes
- Alerter ou faire alerter
- Secourir la (ou les) victime(s) de manière appropriée

Les compétences SST au service de la prévention des risques professionnels

- Le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Informer des situations dangereuses les personnes désignées au sein de l'entreprise

Moyens pédagogiques

Le programme de formation et les moyens pédagogiques sont conformes à ceux définis par l'INRS dans le document de référence v8_01/2021 et le guide des données techniques v4-07/2022* :

- Plan d'intervention + pictogrammes
- Défibrillateur de formation avec accessoires
- Lot de mannequin (adulte, enfant, nourrisson)
- Matériel pour la réalisation des simulations
- Matériel d'entretien des mannequins et accessoires

Références

Code du Travail
Articles R 4224-15 et 16/R 4121-1 à 4

Décret n°2007-705 du 4 mai 2007

INRS
Document de référence v8_01/2021

Formation continue

Le certificat de SST est valable 24 mois. Avant la fin de cette période, le SST doit suivre une session de Maintien et actualisation des compétences (MAC) SST pour prolonger sa validité pour une nouvelle période de 24 mois.

Évaluation de formation

Les critères d'évaluation utilisés sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification des Sauveteurs secouristes du travail et transcrits dans la grille de certification individuelle fournie par l'INRS. À l'issue de cette évaluation certificative, un certificat de Sauveteur secouriste du travail est délivré au candidat ayant participé activement à l'ensemble de la formation et ayant réussi l'évaluation.

* la formation est remise à jour systématiquement selon les documents et guides de référence tel qu'ils sont édités par l'INRS

Maintien et actualisation des compétences SST

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention et de mettre en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail.

Durée

7 heures soit 1 jour

Public

Toute personne qui, au sein d'une entreprise, souhaite mettre à jour ses compétences aux gestes de premiers secours et également participer à la prévention des accidents du travail.

Pré-requis

Être titulaire du certificat de Sauveteur secouriste du travail

Nombre de stagiaires

- 4 stagiaires minimum
- 10 stagiaires maximum

Code stage

R.SST

Programme

Intervenir face à une situation d'accident du travail

- Rappels sur le cadre juridique de son intervention
- Réaliser une protection adaptée
- Alerter ou faire alerter
- Examiner et secourir la (ou les) victime(s) de manière appropriée

Les compétences SST au service de la prévention des risques professionnels

- Rappels sur le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Informer des situations dangereuses et contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

Moyens pédagogiques

Le programme de formation et les moyens pédagogiques sont conformes à ceux définis par l'INRS dans le document de référence v8_01/2021 et le guide des données techniques v4-07/2022* :

- Plan d'intervention et pictogrammes
- Défibrillateur de formation avec accessoires
- Lot de mannequin (adulte, enfant, nourrisson)
- Matériel pour la réalisation des simulations
- Matériel d'entretien des mannequins et accessoires

Références

Code du Travail
Articles R 4224-15 et 16/R 4121-1 à 4

Décret n°2007-705 du 4 mai 2007

INRS
Document de référence v8_01/2021

Recyclages

- La périodicité de la session de maintien et d'actualisation des compétences (MAS SST) est fixée à 24 mois. Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place une formation continue plus fréquente.

Évaluation de formation

Les critères d'évaluation utilisés sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification des Sauveteurs secouristes du travail et transcrits dans la grille de certification individuelle fournie par l'INRS. À l'issue de cette évaluation certificative, un certificat de Sauveteur secouriste du travail est délivré au candidat ayant participé activement à l'ensemble de la formation et ayant réussi l'évaluation.

* la formation est remise à jour systématiquement selon les documents et guides de référence tel qu'ils sont édités par l'INRS

Défibrillateur automatisé externe

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure de reconnaître une victime en arrêt cardio-ventilatoire, de pratiquer la réanimation cardio-pulmonaire et d'utiliser un défibrillateur en toute sécurité.

Durée

4 heures soit 0,5 jour

Public

Tout public, formation obligatoire pour le personnel des services de sécurité incendie qualifié SSIAP depuis le 1er janvier 2010

Pré-requis

Aucun prérequis

Nombre de stagiaires

- 4 stagiaires minimum
- 12 stagiaires maximum

Code stage

DAE

Programme

Théorie

- L'arrêt cardio-respiratoire : définitions, causes, signes, conduites à tenir
- La chaîne de survie : prise en charge de l'arrêt cardiaque
- La Réanimation cardio-pulmonaire (RCP)
- Le Défibrillateur automatisé externe (DAE/DSA) : présentation et description de l'appareil
- L'utilisation du DAE/DSA lors d'une RCP : modalités de mise en œuvre
- Le recueil et la transmission des données

Pratique

- Utilisation du DAE/DSA en exercice

Moyens pédagogiques

La formation alterne apports théoriques et mises en situation pratiques.

Références

Code de la santé publique
Décret n° 2007-705 du 4 mai 2007 : relatif à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes par des personnes non-médecins

Art. R. 6311-15 : toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe

Arrêté du 02 Mai 2005 : relatif aux missions et à la qualification des personnels des services de sécurité incendie

Formations complémentaires

- Formation Sauveteur secouriste du travail (SST)
- Prévention et secours civiques niveau 1 (PSC1)

Évaluation de formation

- Étude de cas
- Mises en situation

Sûreté

Bien réagir face à l'agressivité

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure de comprendre les mécanismes de l'agressivité pour les désamorcer, de se positionner dans le cadre de l'assistance et/ou de la médiation face à une situation d'agressivité potentielle et de mieux gérer les situations de stress en milieu sensible avec risque avéré de confrontation.

Durée

7 heures soit 1 jour

Public

Tout collaborateur en contact avec le public

Pré-requis

Aucun prérequis

Nombre de stagiaires

- 6 stagiaires minimum
- 10 stagiaires maximum

Code stage

REAGRE

Programme

Rappels déontologiques

Mécanisme du comportement agressif

- La notion de « Perception »
- Comment fonctionne-t-on ? Les réflexes psychologiques
- Les émotions
- Le stress et ses conséquences

La situation de conflit

- L'incivilité
- L'agression
- Le désamorçage du risque
- Le positionnement « juste »
- Le cadre de référence

Impacts et solutions

- Les conséquences d'une mauvaise gestion de l'agressivité (pour soi et pour l'autre)
- Les grandes stratégies
- Les idées reçues
- Les solutions et les astuces

Moyens pédagogiques

Films avec analyse et commentaires

Mises en situation et jeux de rôles

Évaluation de formation

- Étude de cas pendant la formation
- QCM d'évaluation des connaissances acquises

Gérer un public à risque

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de connaitre le phénomène d'addiction, de décrypter les conduites addictives et les comportements associés, d'identifier les différents produits addictifs, de comprendre les profils de public à risques, d'adapter son comportement et d'agir en cas de nécessité extrême en connaissant les techniques de base de la protection.

Durée

7 heures soit 1 jour

Public

Tout collaborateur en contact avec le public

Pré-requis

Avoir suivi la formation « Faire face à l'agressivité »

Nombre de stagiaires

→ 4 stagiaires minimum

→ 12 stagiaires maximum

Code stage

PURISQ

Programme

Le phénomène d'addiction, les conduites addictives et les comportements associés

- La personnalité addictive et ses sept caractéristiques
- Le concept de l'addiction (les critères de Goodman)
- Alcool et stupéfiants :
  - Les effets recherchés par le consommateur
  - Les symptômes du consommateur, les conséquences pour le consommateur et son entourage
- Les effets à connaître avant d'intervenir

La détection des alertes avant d'intervenir

- Les signaux
- Les statistiques
- L'état d'esprit et la gestuelle à adopter
- Les composantes d'une communication relationnelle efficace

Immersion « Vivre la distorsion »

- Simulations ludiques et jeux de rôle (se déplacer, observer les mouvements lents ou brusques, approche faciale et/ou latérale, bulle personnelle)

Cas particulier : Les troubles psychiatriques

- Pathologies et effets

Le mode dégradé

- Rappel du code pénal
- Applications pratiques en lien avec les métiers Securitas
- Le repli, l'évitement, l'ultime recours (la force)

Les techniques de base de protection ou de défense

- En fonction de la situation jauge « favorable ou défavorable » : évitement, garde, attitude, déplacement, chute, roulade, réception au sol, la pause d'entraves, le désarmement (armes blanches, ...).

Moyens pédagogiques

Films (analyse et commentaires)

Mises en situation/parcours « distorsions des perceptions »

Gestuelle d'évitement

Initiation au risque terroriste

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure d'appréhender le risque d'attentat par une véritable prise de conscience de la menace, de réaliser sa mission en connaissance de cause (prise en compte du risque terroriste) et d'appliquer le mode opératoire et le comportement adéquat pour minimiser l'impact d'un attentat et sécuriser le périmètre.

Durée

7 heures soit 1 jour

Public

Tout collaborateur affecté sur site exposé au risque d'attentat (gares, centres commerciaux, pôles à forte concentration de public, enseignes étrangères symboliques)

Pré-requis

Aucun prérequis

Nombre de stagiaires

→ 4 stagiaires minimum

→ 12 stagiaires maximum

Code stage

RISTER

Programme

1ère partie

- La menace terroriste : état des lieux, actualités, données chiffrées
- L'intervenant face à la menace
- Les signes avant-coureur : pistes, cibles…
- Définition et techniques d'attentat
- Les risques majeurs recensés à ce jour

2ème partie

- Comment faire face ?
- Les bonnes réactions : ce qu'il faut faire et surtout ne pas faire
- Notre « pire » ennemi : la routine et les situations qui n'interpellent plus
- Les exemples de risques potentiels sur mon site

3ème partie

- Le cadre légal et déontologique à connaître
- Notre responsabilité juridique
- La conduite à tenir

Moyens pédagogiques

Pendant la formation, les stagiaires participeront à un « exercice » de prise de conscience du risque terroriste, de son impact sur les personnes et sur l'environnement proche.

Formations complémentaires

→ Le profiling

→ Bien réagir face à l'agressivité

Évaluation de formation

→ QCM d'évaluation des connaissances acquises

Profilage prédictif - initiation

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure d'exercer l'œil aux grands « standards » du passage à l'acte, de s'approprier les fondamentaux de la communication non verbale, de comprendre les réactions inconscientes du corps « sous pression » et les composantes de la personnalité déviante.

Durée

7 heures soit 1 jour

Public

Tout collaborateur confronté à des comportements à risque

Pré-requis

Aucun prérequis

Nombre de stagiaires

- 6 stagiaires minimum
- 10 stagiaires maximum

Code stage

PROFI

Programme

La communication « non-verbale »

- Ses origines
- Les réactions de base

La personnalité criminelle

- Les facteurs d'influence
- Les composantes identifiées

Le passage à l'acte

- Mécaniques
- « Préméditation » ou « Impulsivité »
- Méthodes d'attaque

Les indicateurs physiques

- Les 7 expressions du visage
- Les attitudes cliniques
- Les signes de tension
- Les conséquences physiologiques du stress
- Les analyses pratiques

Les archétypes terroristes

- L'état d'esprit
- Les réflexes chroniques

Moyens pédagogiques

La formation alterne apports théoriques et études de cas pratiques.

Recyclages et formations complémentaires

- Initiation au risque terroriste (après la formation Profilage prédictif - initiation)
- Bien réagir face à l'agressivité

Évaluation de formation

- Mise en application tout au long de la formation

Profilage prédictif - perfectionnement

NEW

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure de perfectionner son approche des publics à risque, d'approfondir la technique d'évaluation du visage, d'interpréter les expressions du corps et d'intégrer la corrélation avec le discours (verbal et para-verbal).

Durée

14 heures soit 2 jours

Public

Tout collaborateur confronté à des comportements à risque

Pré-requis

Avoir suivi la formation « Profilage prédictif – Initiation »

Nombre de stagiaires

→ 6 stagiaires minimum

→ 10 stagiaires maximum

Code stage

PROFIP

Programme

Le fonctionnement « humain »

- Les 3 pôles du fonctionnement humain
- La communication à travers notre comportement

Le visage

- Les 7 indicateurs faciaux
- Les sourires révélateurs
- L'orientation de la face

Le corps s'exprime

- Le corps assis
- Le corps en mouvement

Les lectures erronées

- L'idiosyncrasie
- Les biais intériorisés

Le discours

- L'analyse verbale
- L'assemblage technique entre le verbal et le non-verbal
- Analyse globale et étude de cas

Les techniques de questionnement

- Le questionnement pour parvenir à ouvrir l'autre
- La gestion des silences

Moyens pédagogiques

La formation alterne apports théoriques et mises en situation pratiques.

Formations complémentaires

→ Développer son potentiel relationnel

→ Gérer un public à risque

Évaluation de formation

→ Mise en pratique tout au long de la formation

Finançable par le CPF
Code : RNCP34054

Titre à finalité professionnelle d'agent de prévention et de sécurité

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, les stagiaires devront avoir acquis les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'emploi et à la fonction d'agent de prévention et de sécurité.

Durée

175 heures hors examen soit 25 jours

Public

Toute personne souhaitant exercer les fonctions d'agent de sécurité privée

Pré-requis

Être en possession du numéro d'autorisation préalable ou provisoire délivré par le CNAPS (Livre VI du Code de la sécurité intérieure)

Niveau de français minimum : niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)

Nombre de stagiaires

- 4 stagiaires minimum
- 12 stagiaires maximum

Code stage

TFP182 - TFA182 (alternance)

Programme

- **Secourisme :** 14h
- **Environnement juridique :** 21h
- **Gestion des conflits :** 14h
- **Module stratégique :** 8h
- **Prévention des risques d'incendie :** 7h
- **Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier :** 7h
- **Sensibilisation aux risques terroristes :** 13h
- **Module professionnel :** 45h
- **Palpation de sécurité et inspection des bagages :** 7h
- **Surveillance par moyens électroniques de sécurité :** 7h
- **Gestion des risques :** 11h
- **Module événementiel spécifique :** 7h
- **Gestion des situations conflictuelles dégradées :** 7h
- **Module industriel spécifique :** 7h

Moyens pédagogiques

Le programme de formation ainsi que les moyens matériels et pédagogiques sont conformes aux obligations prévues par l'arrêté du 27 juin 2017.

La formation alterne apports théoriques et études de cas pratiques.

Références

Arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité.

Recyclages et formations complémentaires

- L'agent de prévention et de sécurité doit suivre une formation de maintien et d'actualisation des compétences (MAC APS) afin de renouveler sa carte professionnelle.

Évaluation de formation

- Mise en situation ou exercices pratiques (PC de sécurité, rondes, interventions...)
- QCM d'évaluation des connaissances acquises
- Formation qualifiante validée par un examen final devant un jury

Maintien et actualisation des compétences des agents privés de sécurité (MAC APS)

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, les stagiaires auront actualisé leurs compétences pour être en capacité d'exercer l'emploi et la fonction d'agent privé de sécurité.

Durée

34 heures soit 4 jours

Public

Toute personne exerçant les fonctions d'agent de sécurité privée et devant renouveler sa carte professionnelle

Pré-requis

Être titulaire de la carte pro délivrée par le CNAPS (Livre VI du Code de la sécurité intérieure)

Nombre de stagiaires

→ 4 stagiaires minimum

→ 12 stagiaires maximum

Code stage

MAC27 et MAC34

Programme

Gestes élémentaires de premiers secours : 7h

- Intervenir face à une situation d'accident

Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité : 4h

- Évolution du livre VI du code de la sécurité intérieure
- Articles 73 et 53 du code de procédure pénale

Compétences opérationnelles générales : 7h

- Gérer les conflits (3h30)
- Maîtriser les mesures d'inspection-filtrage : palpations et inspection visuelle (3h30)

Prévention des risques terroristes : 13h

- Prévention des risques terroristes
- Réagir face à une attaque
- Secourir les victimes

Les principes de la République française : 3h

- Son histoire, son fonctionnement, ses principes et valeurs

Moyens pédagogiques

Le programme de formation ainsi que les moyens matériels et pédagogiques sont conformes aux obligations prévues par l'arrêté du 27 février 2017.

La formation alterne apports théoriques et études de cas pratiques.

Références

Arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité.

Informations complémentaires

Le stage de Maintien et d'Actualisation des Compétences doit être effectué dans un délai de 24 mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle.

La personne titulaire d'une formation sauveteur secouriste du travail (SST) valide au moment de l'entrée en formation est dispensée, à sa demande, du suivi du module « Gestes élémentaires de premiers secours » et réalisera donc son MAC APS en 27h.

Assurer la Protection d'un site sensible (P2S)

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'exercer pleinement au quotidien l'activité visant à assurer la protection des sites sensibles, de prévenir les risques technologiques et professionnels particuliers aux sites sensibles et d'agir en maîtrise de soi dans les situations à risques aggravées sur un site sensible.

Durée

105 heures dont examen soit 15 jours (ajustable)

Public

Toute personne souhaitant exercer les fonctions d'agent de sécurité privée sur site sensible

Pré-requis

Être titulaire de la carte professionnelle APS

Avoir exercé 2 ans ou 2000 heures sur les 3 dernières années ou 12 mois sur un site qualifié de « sensible »

Avoir réalisé le MAC/APS + certificat médical de moins de 6 mois d'aptitude à la pratique sportive

Nombre de stagiaires

→ 4 stagiaires minimum

→ 12 stagiaires maximum

Code stage

CP2S

Programme

- **Les principes fondamentaux de la sécurité des sites sensibles :** 17h
- **Initiation aux risques technologiques :** 10h dont 4h de pratique
- **La gestion des risques professionnels :** 8h dont 2h de pratique
- **Les concepts essentiels de la mise en sécurité d'un site sensible :** 12h dont 1h de pratique
- **L'agent de sécurité au Poste central de sécurité :** 14h dont 7h de pratique
- **L'agent de sécurité en poste au Point d'accès contrôlé :** 12h dont 7h de pratique
- **L'agent de sécurité en poste itinérant sur le site :** 12h dont 7h de pratique
- **Les situations dégradées :** 10h dont 6h de pratique
- **Les techniques de protection et d'évitement lors d'une agression :** 10h dont 5h de pratique

Moyens pédagogiques

Le programme de formation ainsi que les moyens matériels et pédagogiques sont conformes aux obligations prévues par la certification.

La formation alterne apports théoriques et études de cas pratiques.

Références

Référence France compétence RS5240
https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5240/
Référence CPNEFP (cahier des charges)

Évaluation de formation

→ Note = 12 : l'Unité de Valeur est acquise

→ 8 = Note < 12 : le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen

→ Note < 8 : le candidat devra suivre à nouveau la formation concernant ce module

→ Le candidat sera déclaré apte ou inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation

Développement personnel

Développer son potentiel relationnel

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de reconnaître et de développer son potentiel relationnel à travers une meilleure connaissance de sa personnalité et de son style de communication, de comprendre et de modifier des systèmes relationnels trop contraignants de façon satisfaisante pour soi et pour l'autre, d'expérimenter de nouvelles pratiques, de s'entraîner, et d'être plus efficace dans ses relations.

Durée

14 heures soit 2 jours

Public

Toute personne souhaitant développer son potentiel relationnel

Pré-requis

Aucun prérequis

Nombre de stagiaires

→ 6 stagiaires minimum

→ 12 stagiaires maximum

Code stage

SERCLI

Programme

1ère journée

- Introduction et découverte des participants
- Notre fonctionnement et éducation
- La pollution ou les effets des psycho-bloquants
- Les méthodes pour sortir du cadre de référence
- L'équilibre de vie
- La notion de transfert de cible

2ème journée

- Les 3 dynamiques à associer pour bien rayonner
- L'attitude « râleur »
- La première impression et le risque « d'étiquette »
- Le potentiel relationnel
- Les composantes du moi

Moyens pédagogiques

La formation alterne apports théoriques et mises en situation pratique.

- Test de la prédominance de ma personnalité : « mes dominantes »
- Jeu de rôle de la Nasa en étapes :
  - Un classement individuel
  - Un classement collectif
- Sketch de situation professionnelle ou chacun choisi son rôle
- Jeu permettant un rapprochement progressif des équipiers et une mise en évidence que les mauvaises volontés peuvent être dissoutes
- Jeu d'appropriation en images, et permettre à chacun de découvrir les automatismes de son faciès
- Jeu de société (la communication atrophiée)
- Grille d'évaluation personnelle permettant de se positionner dans nos composantes, nos dominantes, notre reflet global que les autres perçoivent à coup sûr

Évaluation de formation

→ Exercices pratiques tout au long de la formation

Encadrer et motiver ses équipes

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de finaliser la stratégie de son implication au quotidien, d'assumer sa posture de manager, de connaître les fondements de la culture managériale, de rester attentif aux besoins des collaborateurs, à leurs « feedbacks » et de ritualiser une communication optimisant « relations/performances » de son équipe.

Durée

14 heures soit 2 jours

Public

Collaborateur appelé à exercer une fonction d'encadrement, de pilotage d'équipe

Pré-requis

Aucun prérequis

Nombre de stagiaires

→ 4 stagiaires minimum

→ 10 stagiaires maximum

Code stage

ENMOTI

Programme

Qu'est-ce qu'un manager ?

- Notion de hiérarchie
- L'image que l'on donne
- Les différentes formes d'autorité qui s'offrent au management
- Rôle du leader
- Les différentes options managériales possibles
- Grands principes managériaux

Comprendre les enjeux pour mieux intervenir

- Mon interlocuteur à ses propres besoins
- La finalité de mes actions
- Valoriser les actions d'un collaborateur
- Briefer un collaborateur
- Débriefer un collaborateur
- Analyser les erreurs d'un collaborateur
- Recadrer un hors-jeu
- Rappeler à l'ordre
- Pratiquer l'intervention efficace
- Aborder le conflit

Être un bon communiquant

- Savoir communiquer
- Les clés de la communication

Moyens pédagogiques

La formation alterne apports théoriques et mises en situation pratique.

Évaluation de formation

→ Exercices pratiques tout au long de la formation

→ QCM d'évaluation des connaissances aquises

Plus d’informations sur **france.securitas.fr/services/formations**

Contacts

Siège social
253 quai de la Bataille de Stalingrad - CS20169
92137 Issy-les-Moulineaux Cedex
Tél. : 01 41 33 84 53
formation@securitas.fr

Centre de formation Est
Strasbourg
Espace Européen d'Entreprise
6 rue de Copenhague
67014 Strasbourg
Tél. : 03 88 10 57 50
formation.est@securitas.fr

Centres de formation Centre Ouest
Nantes
1 rond point de Bigeottière
BP 129 - 44703 Orvault cedex
Tél. : 02 28 09 15 49
formation.ouest@securitas.fr

Orléans
200 rue Léonard de Vinci
45400 Semoy
Tél. : 02 28 09 15 49
formation.ouest@securitas.fr

Centre de formation Sud Ouest
Toulouse
298 allée du Lac
31670 Labège
Tél. : 05 62 24 77 33
formation.sudouest@securitas.fr

Centre de formation Île-de-France
Campus Paris
5 chemin des Montquartiers
92137 Issy-les-Moulineaux
Tél. : 01 41 46 07 00
formation.idf@securitas.fr

Centre de formation Nord
Lille
85 rue du Molinel
59700 Marcq-en-Barœul
Tél. : 03 28 38 69 66
formation.nord@securitas.fr

Centre de formation Centre Est
Lyon
189 chemin du Bac à Traille
Immeuble « Le Telyca »
69300 Caluire et Cuire
Tél. : 04 72 07 37 70
formation.sudest@securitas.fr

Centre de formation Sud Est
Aix-en-Provence
345 rue Louis Broglie
13100 Aix en Provence
Tél. : 04 72 07 37 70
formation.sudest@securitas.fr

© Septembre 2023. Securitas est une marque déposée par Securitas AB. Photo : Securitas DR. Document non contractuel. Securitas Formation SARL – Organisme de formation agréé pour les formations TFP et SSIAP. Capital de 300 000 € – 340 979 186 RCS Paris – Déclaration d'existence N° 11 75 32061 75. Autorisation administrative N° FOR-092-2028-08-01-20230585842 du 1 août 2023 délivrée par le CNAPS, conformément à l'article L612-9 et suivants du Code de la sécurité intérieure.
« L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. » Société locataire gérante (article L612-14 du CSI).